

**CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - CLSH**  
Création & extension

**Caractéristiques de l'aide**

- Aide à la création, à l'extension des centres de loisirs sans hébergement,
- Création de surfaces supplémentaires permettant une augmentation quantitative de la capacité d'accueil,
- Les travaux de démolition sont éligibles SEULEMENT s'ils sont suivis d'une création ou d'une extension.

**Le dispositif d'aide**

Taux *	20 % du coût des travaux HT
Plafond de travaux	1 000 000 € HT

\* Taux de base avant pondération suivant le potentiel financier par habitant

**Pièces complémentaires à fournir au dossier de demande de subvention**

- Les projets devront avoir préalablement obtenu l'avis de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- Nombre de places supplémentaires concernées et validées à préciser.